

REUNION DE BUREAU DU

LUNDI 15 DECEMBRE 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Denis CAVELIER, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Madame Laurence CLERET

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Christophe CAPELLE, Christophe DUFLOT,

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

1. MUSEE DU ROULOIR : Convention d'adhésion au Réseau des Musées de Normandie

Monsieur Jérôme PASCO présente le réseau des Musées de Normandie qui est le fruit d'une volonté publique conjointe de la DRAC Normandie et de la Région Normandie, et dont la mise en œuvre est confiée à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Fabrique de Patrimoines en Normandie. Riches de collections considérables et diversifiées, les Musées participent activement à la conservation du patrimoine régional, au développement culturel et touristique de la région et à la transmission des connaissances auprès des publics. Leur mise en réseau a pour objectif de renforcer le tissu muséographique régional, en facilitant la coopération entre établissements, en proposant soutien et accompagnement et en organisant la mutualisation de moyens. L'adhésion au Réseau est gratuite.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Acceptent** le renouvellement de la convention d'adhésion du Musée du Rouloir au Réseau des Musées de Normandie pour une durée de cinq années civiles.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.



Monsieur PASCO souligne que l'intérêt de cette adhésion est que le Musée soit référencé et apparaisse dans les différentes publications.

En début du mandat prochain, il conviendra d'aborder la question de la vie du Musée du Rouloir, son développement, mais aussi l'usage des abords. En effet, le site offre un réel potentiel de développement, dans un beau cadre qui peut être valoriser dans le cadre de stratégies d'animations. A ce jour, ce musée ne présente qu'une seule exposition par an. Il conviendrait de se réapproprier les espaces extérieurs pour que ce site vive. Une véritable stratégie de développement doit être mise en œuvre, notamment en lien avec le Musée du Verre et/ou des visites de la ville.

2. PETITE ENFANCE : Règlements de fonctionnement des Crèches

Madame Danielle JEANNE rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Conches, en tant qu'autorité organisatrice du service public de la petite enfance, gère et pilote les établissements d'accueil du jeune enfant implantés sur le territoire :

- La crèche de La Bonneville-sur-Iton,
- La crèche de Ferrières-Haut-Clocher,
- La crèche de Conches-en-Ouche,
- La crèche du Fidelaire.

Ces structures, bénéficiant d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAF), doivent élaborer chaque année un projet de fonctionnement, définissant l'organisation des services, les modalités d'accueil des enfants et des familles, les objectifs éducatifs ainsi que les actions menées au sein de chaque établissement.

Les projets actualisés pour l'année 2026 sont annexés à la présente délibération.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Conches s'est engagée dans une dynamique territoriale cohérente et renforcée avec la CAF de l'Eure à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG fixe des objectifs partagés visant à améliorer la lisibilité, la cohérence et la qualité de l'ensemble des services en direction des familles, en particulier dans le champ de la petite enfance.

Dans ce cadre, la collectivité a également adopté un Projet Éducatif Social Local (PESL), qui coordonne l'action commune des acteurs éducatifs, sociaux et culturels. L'axe 2 du PESL, intitulé « Favoriser la cohérence éducative et les réponses aux familles », vise à assurer une cohérence forte entre les différents temps et lieux fréquentés par l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence.



Les projets de fonctionnement des crèches s'inscrivent pleinement dans cet axe, en garantissant une continuité éducative dès les premiers âges et en renforçant l'accompagnement à la parentalité.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Approuvent** les règlements de fonctionnement des crèches tel qu'exposé.

✎ **Confirment** que ces projets s'inscrivent dans la stratégie globale définie par la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, ainsi que dans les orientations du Projet Educatif Social et Local (PESL), notamment son axe 2 relatif à la cohérence sociale.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Danielle JEANNE, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. FOURNITURES DE PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS POUR LES TRAVAUX EN REGIE : Marché

Monsieur Max RONGRAIS précise que les marchés de fournitures de produits composites pour revêtements routiers pour les travaux en régie arrivant à échéance, la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation, selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Le type de contrat retenu est celui de l'accord cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les prestations sont réparties en trois lots :

LOT	DESIGNATION	MONTANT MAXI PAR AN
01	Enrobés, béton bitumineux et émulsion	50 000,00 € H.T.
02	Granulats	15 000,00 € H.T.
03	Matériaux recyclés	5 000,00 € H.T.



Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R2151-8 à R2151-11 du Code de la Commande Publique, une offre comportant des variantes pour les lots suivants :

Lot	Exigences minimales détaillées
01	Les variantes autorisées concernent uniquement le conditionnement des produits (à justifier). Certaines équivalences de fournitures, le cas échéant, pourront être retenues par le Pouvoir Adjudicateur si celles-ci sont pleinement argumentées.
02	Les variantes autorisées concernent uniquement le conditionnement des produits (à justifier). Certaines équivalences de fournitures, le cas échéant, pourront être retenues par le Pouvoir Adjudicateur si celles-ci sont pleinement argumentées.
03	Les variantes autorisées concernent uniquement le conditionnement des produits (à justifier). Certaines équivalences de fournitures, le cas échéant, pourront être retenues par le Pouvoir Adjudicateur si celles-ci sont pleinement argumentées.

Les critères retenus pour le jugement des offres pour tous les lots sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Rapport qualité / prix, jugé à partir des fiches techniques et des prix unitaires	100.0

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence n° 25-124586, envoyé et publié le 7 Novembre 2025, ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dernier, 7 retraits du dossier de consultation ont été identifiés et cinq offres ont été remises.

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➡ **Arrêtent** le classement des offres, selon le détail suivant :

LOT N°1 – ENROBES, BETON BITUMEUX ET EMULSIONS

1- Entreprise GUERIN TP

2- Entreprise COLAS France – Agence Les Cases de l'Environnement

LOT N°2 – GRANULATS

1- Entreprise GUERIN TP

LOT N°3 – MATERIAUX RECYCLES

1- Entreprise GUERIN TP

2- Entreprise COLAS France – Agence Les Cases de l'Environnement



↳ **Attribuent** les marchés aux entreprises suivantes dont les offres se révèlent les mieux-disantes :

- Lot n° 1 : Entreprise GUERIN TP
- Lot n° 2 : Entreprise GUERIN TP
- Lot n° 3 : Entreprise GUERIN TP

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Max RONGRAIS, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

4. AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU PRE BOURBEUX : Marché

En préambule, Monsieur Jérôme PASCO souligne que les jeux installés sur le site du Pré Bourbeux sont obsolètes, pour certains endommagés, démontés. Il convient de mettre à jour ces équipements et d'offrir des équipements plus ludiques, adaptés à tous les âges.

Monsieur Jérôme PASCO indique que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation pour l'aménagement d'une aire de jeux au Pré Bourbeux, selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.

Les prestations sont réparties en 2 Lots :

Lot(s)	Désignation
01	Street workout Fourniture et pose d'une structure sportive «streetworkout » de plein air
02	Tyrolienne et jeux Fourniture et pose d'une tyrolienne et de jeux pour enfants

Les critères retenus pour le jugement des offres pour tous les lots sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
1.1-DPGF	25.0
1.2-Cohérence de la DPGF avec les attentes et besoins de l'acheteur public	25.0
2-Qualité: jugée à partir des fiches techniques des produits proposés par le candidat	30.0
3-Valeur technique: jugée à partir du mémoire technique proposé par le candidat	20.0



Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP n° 25-114842, envoyé et publié le 15 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dernier, 57 retraits du dossier de consultation ont été identifiés et neuf offres ont été remises :

**LOT N°1 – FOURNITURE ET POSE D'UNE STRUCTURE SPORTIVE
« STREETWORKOUT » DE PLEIN AIR**

- 1- Entreprise PREMIER'S FRANCE pour un montant de 15 452,88 € T.T.C.
- 2- Entreprise JARDINS CONSULTING ESPACES pour un montant de 33 419,63 € T.T.C.
- 3- Entreprise PJB pour un montant de 18 302,80 € T.T.C.

**LOT N°2 – FOURNITURE ET POSE D'UNE TYROLIENNE ET DES JEUX POUR
ENFANTS**

- 1- Entreprise JULLIEN pour un montant de 148 839,84 € T.T.C.
- 2- Entreprise JARDINS CONSULTING ESPACES pour un montant de 91 450,15 € T.T.C.
- 3- Entreprise VALLOIS pour un montant de 63 055,21 € T.T.C.
- 4- Entreprise HUSSON INTERNATIONAL pour un montant de 94 921,32 € T.T.C.
- 5- Entreprise PJB pour un montant de 50 154,55 € T.T.C.
- 6- Entreprise RECRE'ACTION pour un montant de 64 640,40 € T.T.C.

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

👉 **Arrêtent** le classement des offres, selon le détail suivant :

**LOT N°1 – FOURNITURE ET POSE D'UNE STRUCTURE SPORTIVE
« STREETWORKOUT » DE PLEIN AIR**

- 1- Entreprise PREMIER'S FRANCE
- 2- Entreprise PJB
- 3- Entreprise JARDINS CONSULTING ESPACES

**LOT N°2 – FOURNITURE ET POSE D'UNE TYROLIENNE ET DES JEUX POUR
ENFANTS**

- 1- Entreprise VALLOIS
- 2- Entreprise PJB
- 3- Entreprise HUSSON
- 4- Entreprise JARDINS CONSULTING ESPACES
- 5- Entreprise JULLIEN
- 6- Entreprise RECRE'ACTION

👉 **Attribuent** les marchés aux entreprises suivantes dont les offres se révèlent les mieux-disantes :

- Lot n° 1 : Entreprise PREMIER'S FRANCE pour un montant de 15 452,88 € T.T.C.
- Lot n° 2 : Entreprise VALLOIS pour un montant de 63 055,21 € T.T.C.

👉 **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.



Suite à une question de Madame Danielle JEANNE quant à d'éventuels équipements extérieurs sur le domaine de la Noë, Monsieur Jérôme PASCO indique qu'il est envisagé de reprendre l'espace sur lequel un pseudo pump track avait été aménagé. Au salon des Maires, il a pu prendre les références de circuits modulaires qui peuvent être déplacés. L'idée consisterait à installer un équipement de ce type à la Noë. Cet investissement pourrait être envisagé dans le cadre du budget 2026. Une visite sur site sera organisée afin de déterminer la faisabilité et l'emplacement adapté. A ce jour, le territoire communautaire est doté d'installations sportives très qualitatifs et utilisés (salles, plateaux multisports, skate parc...) mais des demandes de pump track sont formulées. Le site de la Noë paraît adapté et ce type d'équipement contribuerait à l'attractivité, pour d'autres publics qui fréquentent peu la Noë.

5. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE CONCHES : Marché

Monsieur Gérard THEBAUD indique que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Déchetterie de Conches, selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.

Les critères retenus pour le jugement des offres pour tous les lots sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	70.0
2.1-Qualité de l'équipe constituée, sa complémentarité, ses références / travaux de ce marché et les répartitions des rôles des différentes personnes nominativement proposées	30.0
2.2-Adaptation du mémoire technique et de la méthodologie au projet de la Communauté de Communes- Temps consacré par mission avec détails par livrables,...	20.0
2.3-Cohérence du prix: Cohérence entre les temps consacrés, les prestations détaillées dans le mémoire technique et la justification des prix appréciés à partir du sous détail des temps passés par éléments de mission et par type de collaborateur	20.0

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP n° 25-126149, envoyé et publié le 13 Novembre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dernier, 55 retraits du dossier de consultation ont été identifiés et quatre offres ont été remises :

- 1- Entreprise BURGEAP pour un montant de 128 539,50 € H.T.
- 2- Entreprise ANTEA FRANCE pour un montant de 83 650,00 € H.T.
- 3- Entreprise SAFEGE pour un montant de 110 709,00 € H.T.
- 4- Cabinet d'Etudes Marc MERLIN pour un montant de 63 900,00 € H.T.



Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Arrêtent** le classement des offres selon le détail suivant :

- 1- Cabinet d'Etudes Marc MERLIN
- 2- Entreprise ANTEA FRANCE
- 3- Entreprise BURGEAP
- 4- Entreprise SAFEGE

✎ **Attribuent** le marché au Cabinet d'Etudes Marc MERLIN dont l'offre se révèle la mieux-disante pour un montant de 63 900,00 € H.T.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO précise que ce cabinet intervient pour le SETOM. Il est spécialisé dans le domaine du traitement des ordures ménagères et son travail est très qualitatif.

Le planning proposé fixe un début des travaux avant la fin de l'année 2026. Pendant les mois qui viennent, ils vont préparer la consultation travaux et les marchés pourront être attribués après le renouvellement municipal. Pendant cette période il conviendra aussi d'anticiper la fermeture du site de la déchetterie et travailler à un accueil du public sur les espaces propriété existants mais aussi dans le cadre de partenariats avec les territoires voisins à l'instar de ce que ces derniers font lors des travaux de réaménagement de leurs déchetteries. La communication en amont est indispensable.

La durée des travaux est estimée à 6 mois environ.

Sur cette opération il conviendra de rechercher tous les financements possibles auprès de l'Etat, la Région, l'ADEME. Quant au reste à charge, l'idée est de recourir à un financement par l'emprunt afin d'intégrer cette charge dans le calcul de la TEOM.

6. CONTRATS D'ASSURANCES : Marché

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une première consultation afférente aux services d'assurance (Responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes, protection juridique des agents et des élus), selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.

Le lot n° 1 « Responsabilité et risques annexes » ainsi que le lot n° 2 « Flotte automobiles et risques annexes » ont été déclarés sans suite pour cause d'infirmité. De ce fait, la Collectivité a décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les dossiers de consultation ont été transmis le 17 Octobre 2025 au Cabinet PNAS qui a remis une offre pour chaque lot le 25 Novembre 2025.



LOT N° 1 « RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES »

*Le marché est conclu pour une durée de **5 ans** à compter du **1^{er} janvier 2026** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de **6 mois** avant l'échéance du **1^{er} janvier**.*

👉 Offre remise par le cabinet PNAS / Compagnie AREAS DOMMAGES pour un montant de :

⇒ **Offre de base : responsabilité générale**

☒ Communauté de communes : Prime annuelle TTC de 17 789,77 €, taux HT de 0,115%

☒ CIAS : Prime annuelle TTC de 1 133,69 €, taux HT de 0,116%

⇒ **Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : Responsabilité atteintes à l'environnement**

☒ Communauté de communes (Stations d'épurations) : Prime annuelle totale TTC de 2 273,63 €

LOT N° 2 « FLOTTE AUTOMOBILES ET RISQUES ANNEXES »

*Le marché est conclu pour une durée de **5 ans** à compter du **1^{er} janvier 2026** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de **6 mois** avant l'échéance du **1^{er} janvier**.*

👉 Offre remise par le cabinet PNAS / Compagnie BALCIA INSURANCES SE pour un montant de :

⇒ **Offre de base : Assurance automobile**

☒ Prime annuelle TTC de 13 886,00 €

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

👉 **Attribuent** le marché à l'entreprise PNAS pour les lots n° 1 et 2

👉 **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

7. CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RANGEMENT DE MATERIELS SPORTIFS :

Marché

Monsieur Dany BOUVET rappelle qu'afin de répondre à des besoins de stockage de matériels sur le Centre Sportif, il a été inscrit au Budget Primitif des crédits destinés à la construction d'un local de stockage, à hauteur de 50 000,00 € T.T.C., honoraires divers compris.

Sur cette opération, la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les travaux sont répartis en deux lots :

Lot n° 1 : Terrassements, Maçonnerie, Gestion EP, Charpente Couverture, Isolation.

Lot n° 2 : Electricité, Alarme Incendie



Le montant prévisionnel des travaux étant inférieur à 40 000,00 € H.T., une lettre de consultation et un dossier ont été envoyés aux entreprises GARNIER et CLG au titre du lot n° 1 et DELTAELEC, HUGONNIER et TONELEC au titre du lot n° 2.

Les réponses sont les suivantes :

LOT N° 1 : TERRASSEMENT-MACONNERIE-GESTION EP-CHARPENTE
COUVERTURE-ISOLATION

Entreprise GARNIER : 42 944,84 € H.T.

Entreprise CLG : 45 466,50 € H.T.

LOT N° 2 : ELECTRICITE-ALARME INCENDIE

Une seule réponse de la Société HUGONNIER pour 2 270,00 € H.T.

Le coût global de ces travaux s'élèverait donc à 45 214,84 € H.T. soit 54 257,81 € T.T.C.

A ces frais, il convient d'ajouter :

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre, sur la base d'un taux de rémunération de 10,75%, à savoir 4 860,60 € H.T., soit 5 832,71 € T.T.C.
- Les honoraires des bureaux de contrôle pour un montant de 3 550,00 € H.T., soit 4 260,00 € T.T.C.

Il en ressort un coût global d'opération de 54 625,44 € H.T., soit 65 550,58 € T.T.C., nettement supérieur aux crédits adoptés pour cette opération.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de déclarer la consultation relative aux travaux, sans suite, pour motif d'intérêt général compte tenu du net dépassement du montant de l'opération par rapport aux estimations et enveloppes budgétaires dévolues.

A titre indicatif, compte tenu de la superficie à construire, le coût serait de 2 979,57 € T.T.C. par mètre carré (pour 22 m² utilisables).

Monsieur Dany BOUVET complète ses propos et indique que le devis qui avait été remis il y a 2 ans s'élevait à moins de 35 000€. L'augmentation constatée ne peut être acceptée.

Quant à la problématique de stockage de matériel pour le club de handball, une solution alternative se présente. En effet, la Communauté de Communes vient d'engager les travaux de réhabilitation complète du sol de la salle dédiée au basket. Pendant la durée des travaux, il convient de stocker du matériel. Pour ce faire, la Communauté de Communes a acquis deux petits containers. Le coût de cet investissement est faible. Ce type de matériel permet une modularité et peut être déplacé par les services techniques.



8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jérôme PASCO apporte quelques précisions quant au calendrier des instances pour les prochains mois. Le rythme va être serré en raison du renouvellement municipal, notamment quant au vote des budgets. La date limite d'adoption de ces derniers est reportée au 30 avril. Pour autant, compte tenu des délais d'installation de l'ensemble des assemblées, le débat sur les orientations budgétaires et le vote des budgets interviendront dans un délai contraint.

LE PRESIDENT

Jérôme PASCO



SECRETAIRE DE SEANCE

Danielle JEANNE

